

A noter...

Nouvelle adresse mail du Relais :
RPAMquintin@sbaa.fr

Retour sur ...



Les animations musique

Comme tous les ans, le relais a proposé des animations musique pour les enfants accompagnés d'un parent ou d'une assistante maternelle. Elles étaient animées par Céline Gaudin, intervenante musique sur le territoire de Quintin. Le thème retenu pour cette année était l'eau, en lien avec le thème proposé dans le cadre des Zéco-Mômes 2017.



Les ateliers arts plastiques

Pour la 1ère fois, le relais a mis en place un atelier art plastique, animé par Marion Cordonnier. En habillant un animal géant par des jeux de collage, l'enfant découvre son habit étonnant et coloré. L'atelier a aussi permis de découvrir des matières (tissus, papiers, laine...) et de différentes textures.

Actualités pour votre secteur

A vos agendas...

**“ Réunion de rentrée
Soirée d'information sur le Relais**

le mardi 5 septembre à 20h00
au pôle enfance à Quintin.

Informations sur le fonctionnement du Relais suite à la fusion depuis janvier 2017 (animations, fiche de disponibilité, lettre du relais...).
Inscription auprès de l'animatrice du relais.

**“ Soirée d'échanges sur
les pratiques professionnelles**

Projection du DVD « Sépare-moi, Accueille-moi » de l'association « Préparons demain » suivie d'un temps d'échanges
Le mardi 14 novembre à 20h00
au pôle enfance à Quintin

Inscriptions au Relais

**“ Ateliers cirque
Avec la compagnie Et Hop !**

Depuis 2015, le relais vous propose des ateliers cirque - motricité libre animés par Céline Glossin de l'association « Et Hop ». Cette année, six ateliers enfants seront proposés entre septembre et décembre à Plaine-Haute avec en amont un atelier adulte, le **lundi 11 septembre à 20h00 au centre Emmanuel Le Jean à Quintin.** Cet atelier adulte permettra aux parents et professionnels de découvrir et d'expérimenter le monde du cirque pour pouvoir plus facilement accompagner l'enfant lors des ateliers enfants.

Inscription obligatoire auprès de l'animatrice du relais.

**“ Spectacle de Noël
avec la Compagnie « TOUTOUIC »**

Pour clore l'année, le Relais propose un spectacle adapté à la petite enfance :
« Aayoo Bébé »
Le **lundi 18 décembre**
À la MJC de Quintin
2 horaires : 9h30 et 10h30

Une jauge de 60 personnes max par représentation. Inscription obligatoire auprès de l'animatrice du relais à compter du **1er décembre**



Relais parents assistants maternels n°11 - septembre 2017

la lettre



**MOTRICITE p 2-3
La marche pieds nus pour
trouver l'équilibre**

VOTRE SECTEUR P. 4
Infos et actualités

**“ Changement
et continuité ”**



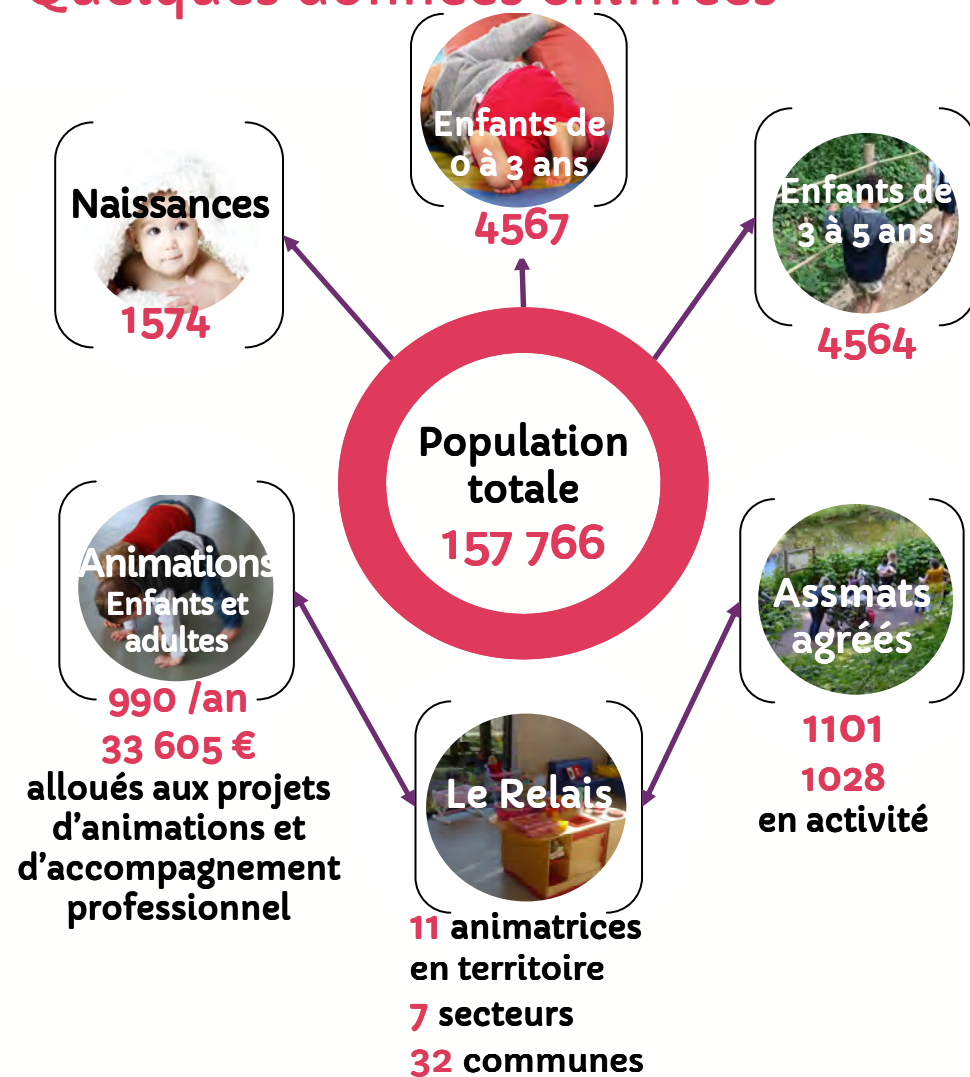
Depuis la fusion de Saint-Brieuc Agglo avec Sud Goëlo, Quintin Com, Cap 4 et Saint-Carreuc, le service RPAM, enrichi de 4 nouvelles animatrices, travaille à l'harmonisation de son organisation tout en préservant sa qualité de service. Des ateliers, des spectacles, des soirées professionnelles, autant de projets peaufinés par les animatrices, toujours à la recherche de nouvelles animations.

Arrivées et départs font également partie de la vie d'un service, aussi certains d'entre vous découvriront de nouvelles animatrices sur leur secteur. Laetitia Brau, éducatrice de jeunes enfants et Katell Turpin, conseillère en économie sociale et familiale, rejoignent l'équipe : Laetitia sur le secteur de Plœuc-L'Hermitage, suite au départ d'Isabelle Kerdal au Rpm de Dinan Communauté et Katell sur les secteurs de Plédran et d'Yffiniac.

La fusion, c'est aussi l'arrivée de 252 assistants maternels sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Bienvenue à vous toutes et tous !

Thérèse Jousseau,
3ème Vice-présidente

**Depuis la fusion
Quelques données chiffrées**



Relais parents assistants maternels
Saint-Brieuc Armor Agglomération

02 96 77 60 50

Saint-Brieuc Armor Agglomération, place de la Résistance, CS 54403, 22044 Saint-Brieuc Cedex 2 Directeur de la publication : Marie-Claire Diouren Responsable de la publication Karine Rondeau Rédacteurs Isabelle Rebourgeard, Isabelle Urbaniak, Anne-Laure Derain, Béatrice Longuet, Christelle Rioux, Isabelle Kerdal, Geneviève Goujon, Sylvie Blanchard, Carine Gélard Impression Roudenn Grafik Diffusion service RPAM Saint-Brieuc Armor Agglomération Editeur Saint-Brieuc Armor Agglomération Crédits photos Joël Bellec, Isabelle Rebourgeard, Béatrice Longuet, Anne-Laure Derain, Sylvie Blanchard, Carine Gélard, Sonia Quinzin, Héliane Béroul, Roxane Rouillé, Isabelle Urbaniak, Karine Rondeau.

Le Relais Parents Assistants Maternels est un service financé par Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales.

**Le coin des enfants
On a testé pour vous...**

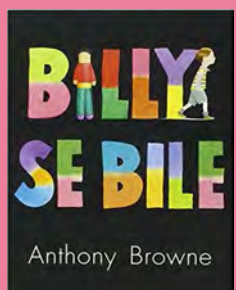
[quelques inquiétudes pour dormir ...]



Grand Guili de J. Leroy et E.Eckhout



Va-t'en grand monstre vert ! de E.Emberley



Billy se bile de A.Browne



Chacun dans son lit de P. Bougeault

[un peu douceur]



Devine combien je t'aime de S.McBratney et A.Jeram



Lapin bisou de E.Jaboul

Et si on parlait de...

**“La marche pieds nus :
Idéale pour le développement**



S'il y a un moment où non seulement il est possible, mais souhaitable que bébé se passe de chaussures, c'est bien avant la marche, pendant toute cette période où il prend conscience que son pied appartient à son corps et qu'il peut lui réserver de surprenantes découvertes...

Vous l'avez sans doute déjà entendu : « laisser les enfants pieds nus est bon pour leur développement ! » Mais les parents des enfants que vous accueillez ont bien souvent peur que leurs enfants attrapent froid s'ils restent pieds nus, et peut-être partagez-vous aussi ces inquiétudes ?

Rassurez-vous. Les médecins nous le répètent : nous n'attrapons pas froid par les pieds !

Et être pieds nus est effectivement très important pour un enfant. Il va pouvoir toucher ses pieds, les découvrir, les attraper, les manger, explorer chacun de ses orteils et prendre son pied !

C'est en jouant avec ses pieds que l'enfant perçoit qu'ils font partie de lui, de son corps. C'est important car dans les premiers mois, un bébé n'a pas conscience de son corps et de ses limites.

De petites antennes sensorielles

Plus il joue avec, plus les cellules nerveuses de son cerveau feront de connexions entre elles. Le bébé aura plus de facilité à trouver les appuis avec chacun des orteils,

lorsqu'il se retournera sur le ventre et cherchera à avancer. Ensuite lorsqu'il se mettra debout et marchera, ses pieds nus lui apporteront plus d'informations grâce à tous les capteurs sensoriels sous la plante des pieds. Et la marche sera alors plus fluide et plus stable.

A la recherche de l'équilibre

En effet, la marche est surtout un travail d'équilibration et de coordination. Un enfant peut marcher lorsque son cerveau est suffisamment mature pour analyser et coordonner toutes les informations qui lui parviennent essentiellement par les pieds, par les yeux, par l'oreille interne... et pour adapter ses mouvements et son équilibre. Il réajustera mieux sa posture s'il sent finement le sol avec ses pieds.

Marcher pieds nus permet donc un meilleur équilibre, une meilleure adaptation, plus de souplesse, moins de chutes.

Et les chaussures, alors ? Elles sont utiles pour se protéger des cailloux et de la saleté du sol dehors. Elles ne sont pas là pour tenir les chevilles. Elles empêcheraient les pieds

de travailler et de se muscler : le pied doit pouvoir sentir et être actif. Dans des chaussures, il est immobilisé et comme prisonnier : imaginez-vous marcher avec des chaussures de ski !

Lorsqu'un enfant ou un adulte souffrent de pieds plats, que leur conseillent les orthopédistes et les podologues ? Marcher pieds nus, sur le sable pour sentir, s'adapter et se muscler. Alors, regardez, émerveillez-vous devant les pieds des enfants : quelle finesse dans leurs mouvements, quelles antennes dans leurs orteils !

Des jeux, de la détente, du plaisir ! Et vous aussi au quotidien, vous pouvez masser vos pieds, marcher

pieds nus, sentir vos appuis, le déroulé de la voûte plantaire. Sentir le sol, c'est pouvoir s'enraciner, c'est se sentir soutenu. Reprendre contact avec ses pieds contribue à plus de détente, plus d'équilibre, plus de force et de stabilité.

Marchez avec les enfants sur des sols différents, des matières différentes : du doux, du moins doux, du bizarre, du froid, du chaud, du rugueux, du « qui gratte », du dur, du mou... Et avec les plus grands, on peut essayer de reconnaître ce que le pied touche sans regarder.

Essayez, amusez-vous, prenez votre pied ! ●

Accessible à tous et en poussette, l'étang de Quintin dispose d'un sentier aménagé qui permet d'en faire entièrement le tour d'environ 600 à 700 m. D'un côté, un espace fleuri appelle à la quiétude. De l'autre, le sous-bois propose une promenade un peu plus "chaotique" pour les plus aventuriers. Une aire de détente avec des tables de pique nique et des jeux plein air a été aménagée.

Parkings à proximité du site

CYCLE RANDO POUSSETTE
Ballade autour de l'étang du Château de Quintin

**INFO MÉTIER. CAP Petite Enfance :
un nouveau diplôme à l'horizon...**

Le nouveau CAP Petite enfance s'appellera désormais le CAP "accompagnant éducatif Petite enfance".

Il change d'objectifs aussi : non seulement ce diplôme donnera accès au métier choisi, mais il devra aussi favoriser les passerelles entre métiers.

Quelques précisions...

- > création de référentiels des activités professionnelles et de certification
- > une période de stage en milieu professionnel de 16 semaines
- > Contenu : six unités obligatoires et une unité facultative. ●

Source : Journal Officiel, arrêté du 22 février 2017

**ZOOM SUR...
Droit à l'image
et vie privée**

Dans le cadre de l'activité professionnelle, on est parfois amené à prendre des photos ou vidéos des enfants accueillis.

La loi « informatique et libertés », du 06/01/1978 modifiée par celle du 6/08/2004, encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel qu'ils soient automatisés ou manuels. L'image est une donnée personnelle qui a des droits quant à son utilisation : sauf cas particulier, on peut s'opposer à sa conservation ou sa diffusion publique sans autorisation.

Quelles images concernées ?

Toutes les photos ou vidéos sur lesquelles l'enfant apparaît et est reconnaissable. Leur reproduction ou leur diffusion doit respecter les principes du droit de la vie privée et du droit à l'image. Toute atteinte au droit à l'image constitue une violation de la vie privée (sauf les images de journalisme au nom du droit à l'information).

Une diffusion = un accord écrit

Avant toute diffusion, le diffuseur doit obtenir l'accord écrit en précisant quand et où il l'a obtenue. Cet accord est donné uniquement pour un usage précis. Un nouvel accord est nécessaire si l'image est réutilisée dans un but différent.

Le consentement à être photographié ne donne pas pour autant l'accord pour la diffusion de l'image (par exemple sur internet). Même dans un lieu public, l'accord des personnes apparaissant de manière isolée et reconnaissable est nécessaire pour la diffusion de l'image.

Quand il s'agit d'un mineur, l'autorisation des parents (ou du responsable) doit obligatoirement être obtenue par écrit. Il n'y a pas d'exception possible. Pour un groupe d'enfants, l'autorisation écrite de chaque parent est obligatoire.

Textes de références

- Code civil : articles 7 à 15 et Article 9 : respect de la vie privée
- Code pénal : articles 226-1 à 226-7
- Code de procédure civile : articles 484 à 492-1
- CNIL - Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés : Article 38